

Ab 160
(17)



5665.







5665.

PRINCE PHILIPPE DE SAXE COBOURG ET GOTHA

CURIOSITÉS ORIENTALES

DE

MON CABINET NUMISMATIQUE



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI
Rue de la Limite, 21

1891

CURIOSITÉS ORIENTALES

DE

MON CABINET NUMISMATIQUE



PRINCE PHILIPPE DE SAXE COBOURG ET GOTHA

CURIOSITÉS ORIENTALES

DE

MON CABINET NUMISMATIQUE



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI

Rue de la Limite, 21

1891



UNIVERSITÄT SACHSEN-ANHALT

ORIENTALISCHES INSTITUT

LEHRSTUHL FÜR ARABISCH

VERGLEICHENDE LITERATURLEHRE
UND KULTURLEHRE

1921



CURIOSITÉS ORIENTALES

DE MON

CABINET NUMISMATIQUE.

En revenant d'un voyage autour du monde, nous publiâmes quelques récits de chasses, que nos frères en Saint-Hubert accueillirent avec une grande bienveillance. Plusieurs de nos confrères en numismatique, entre autres notre sympathique ami G. Vallier, nous conseillèrent alors de faire connaître aussi nos trouvailles numismatiques, de publier les raretés, les curiosités que nous avons rapportées de nos voyages. Nous avons suivi ce conseil : voilà l'histoire de ces articles pour lesquels nous demandons l'indulgence de nos lecteurs.

Ne pouvant pas décrire tout ce que nous avons collectionné, nous prîmes le parti de nous borner aux monnaies orientales. Nous priâmes le professeur D^r Jos. Karabacek, de Vienne, l'orientaliste bien connu, de venir nous aider dans ce travail si difficile. C'est grâce à sa science profonde, que ces lignes pourront avoir quelque valeur numismatique.

Nous commencerons la première série de nos publications par les dynasties mahométanes, dont



nous avons personnellement plusieurs suites, assez complètes, de milliers de pièces, série à laquelle se joindront les monnaies des contrées de l'extrême Orient, c'est-à-dire des pays non mahométans.

Comptant présenter un choix de ces suites, nous imiterons la manière du numismate genevois Soret, dont la Société royale belge de numismatique et sa *Revue* conservent certes un souvenir reconnaissant, puisque, par la publication des séries de sa collection dans cette *Revue*, il a su faire augmenter l'intérêt et le désir de collectionner les monuments numismatiques de l'Orient, qui jusqu'alors n'étaient appréciés que par quelques savants. Comme, dans ces derniers temps, la numismatique mahométane s'est non seulement étendue, mais a aussi augmenté en valeur scientifique, nous ne pouvions pas suivre tout à fait la méthode descriptive de Soret. Nous ferons dans ces notes un choix plus sévère pour que notre travail ne devienne pas un catalogue, ce qui ne servirait pas beaucoup à la science. Néanmoins, il sera également question de types connus, quand ils se rapporteront à des monuments historiques ou ethnographiques de nos souvenirs de voyages.

En général, nous ne nous occuperons pas uniquement de pièces inédites, quoiqu'elles méritent aussi notre considération.

Chaque collection de monnaies orientales possède des pièces connues, qui sont pourtant excès-

sivement curieuses et instructives, si on les compare avec les anciens manuscrits du temps. C'est seulement ainsi que nous arrivons aujourd'hui à déchiffrer des énigmes de nature métrologique, historique et géographique, que nous trouvons dans les monnaies mahométanes; c'est encore ainsi qu'on pourra décider les questions concernant cette numismatique et faisant l'objet de vives controverses entre les savants. Qui ne se rappelle pas tout de suite la question brûlante des marques de valeur? Grâce aux nombreux documents arabes il en est tout autrement, quand, par la connaissance de la langue, on peut y lire et y puiser.

M. Henry Sauvaire (1) a, dans ces derniers temps, fait un essai fort remarquable en réunissant, d'après les sources arabes, les terminaisons monétaires. Ce beau travail prouve à quel succès peuvent conduire d'actives recherches.

Mais le progrès est bien plus remarquable depuis la découverte, en Égypte, de nombreux manuscrits qui, tout à coup, ont mis dans la main des savants une immense quantité de documents scientifiques en plusieurs langues. Je veux parler de la trouvaille d'el-Faijûm (Arsinoë) et Schmûn (Hermoupolis), dont la plus grande partie est à Vienne. Plus de 100,000 pièces, dans dix langues, sur papyrus, cuir, parchemin, papier de chiffons,

(1) *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes*, Paris, 1852.



toile, nous font parcourir une époque de 2700 ans.

Pour le numismate qui s'occupe des monnaies de l'Islâm, les documents grecs et coptes sont, à côté des arabes, les plus importants, surtout ceux de l'époque romaine byzantine jusqu'à Héraclius, parce que ces derniers commencent où les premiers — lors de la prise de l'Égypte par les Arabes — finissent (1). Il est naturel qu'une telle collection de manuscrits contienne d'innombrables documents officiels et privés, des lettres et notes de tout genre sur l'achat, la vente, les impôts, la douane, le bail, la bâtisse, la main-d'œuvre, etc. Ces documents, étant datés avec exactitude, sont donc pour la numismatique, surtout par rapport à la métrologie, d'une valeur incomparable, donnant des éclaircissements inespérés. Nous y trouvons des dénominations de monnaies dont l'explication est d'une grande importance. Les noms formés par les différents usages commerciaux, comme *obryziata* (abrégé : οβρ=ὄβρυζος), ῥυπαρά (abr. : ρ ou ρρ), κέρματος κεράτια ou κεράτια λιτὰ, expliquent beaucoup pour la détermination métrologique des monnaies. De même la fixation de la valeur de : νομισμάτια = χρυσίου νομισμάτια et l'explication des phrases souvent répétées : χρυσίου νομισμάτιον ἐν παρὰ κεράτια ἑπτὰ — χρ νο γ ἕκαστον

(1) J. KARABACEK. *Ergebnisse aus den Papyrus Erzherzog Rainer, Vortrag gehalten in der feierlichen Sitzung der Kaiserl. Akademie der Wissenschaften*, 29 Mai 1889. Wien, in Commission bei F. Tempsky, S. 14 ff.

παρὰ κεράτια ἑπτὰ — χρ νο ἐν παρὰ κερ ἑπτὰ ἡμισυ
 τέταρτον — χρ νομ ἐν παρὰ κερ ὀκτώ — χρ νο δίμοι
 ρον παρὰ κερ τέσσαρα δίμοιρον, etc., ne sont pas moins
 importants pour nos études numismatiques. En
 mettant les textes arabes et grecs de ces docu-
 ments en parallèle, nous pouvons fixer, pour la
 numismatique, les termes techniques monétaires
 et même faire la diagnose historique de plusieurs
 frappes non encore définies. Pour faire un examen
 comparé, nous sommes obligé d'aller plus loin et
 d'incorporer dans nos travaux l'époque de Justi-
 nien à Constantin V (527-775). Déjà, en examinant
 le poids effectif d'une siliqua, 2,479 grammes, du
 poids normal de $\frac{1}{120}$ livre = 2,728 grammes, et
 suivant les fractions de $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{16}$ et $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{6}$,
 $\frac{1}{12}$, $\frac{1}{24}$ de la pièce entière, nous arrivons, tou-
 jours en nous servant de nos documents expli-
 catifs, à connaître les divisions du petit argent
 courant, inconnu jusqu'à présent. Cette publica-
 tion va le constater. Les pièces qui justifient cette
 supposition se trouvent aussi dans nos collections.

Parmi les questions non éclaircies dans la
 numismatique, il s'en présente une assez impor-
 tante, celle qui se rapporte à la métrologie
 romaine byzantine et à la métrologie arabe. La
 matière a été peu traitée, et c'est à peine si l'on
 s'occupait du solidus et de la siliqua, du dinâr
 et du dirhem ; il est vrai que les écrits grecs
 sur ce sujet étaient très rares. Quoique nous
 ayons une grande quantité de monnaies, il n'a

pas été, jusqu'à présent, possible de classer métrologiquement et de donner le nom exact à de nombreuses petites et minuscules pièces d'argent. Pour la première fois, nous avons maintenant des documents qui éclairciront la question, et qui montrent l'union du système monétaire romain-byzantin avec le mahométan et son évolution successive d'après les bases du premier.

Beaucoup de faits remarquables dans le développement de la monnaie de l'Islâm nous sont devenus, seulement aujourd'hui, compréhensibles, comme l'adoption du type hybride par les Arabes qui, allant de victoire en victoire, conquièrent la moitié du monde; le mélange étrange des symboles chrétiens, mahométans et païens sur les monnaies, les légendes en deux langues, la coutume étonnante d'ères spéciales à côté de la chronologie d'après l'année de l'Hégire, et plusieurs autres curiosités. Et lorsque, vers la fin du VII^e siècle, la tolérance de l'Islâm, pour le commerce monétaire, s'arrête tout à coup et que le khalife Abd-el-Melik tâche de réagir, par la réforme du gouvernement, contre tout ce qui est étranger, c'est aussi par nos documents que nous apprenons et comprenons les causes et le moment de la réforme monétaire, et la création d'une monnaie nationale arabe proprement dite.

On a voulu rattacher cet important événement de l'histoire monétaire, dont chaque collection offre des témoins, au paiement par le khalife du tribut à

l'empereur, qui se faisait jusqu'alors en monnaie d'or grecque; Justinien II Rhinotmète, en effet, n'accepta pas les nouvelles monnaies d'or arabes, nous raconte Théophanes (1), étant un *χάραγμα παρὰ Ἀβιμέλεχ νεοφανὲς ὃν καὶ μηδέποτε γεγονὸς οὐ προσεδέξατο* et prit cela comme prétexte pour rompre la paix et faire de nouveau la guerre aux Arabes. Le savant numismate d'Iéna, M. Stickel, a heureusement reconnu et établi (2) que ces paroles du chroniqueur byzantin ne pouvaient se rapporter qu'aux monnaies d'or encore très rares et frappées en petit nombre avec le portrait et la légende arabe du khalife Abd-el-Melik. Pourtant les paroles de Théophanes ne nous donnent pas le motif de la frappe de monnaies d'or du khalife, et c'est, probablement pour cela, qu'on a supposé qu'Abd-el-Melik fut le premier, parmi les successeurs du Prophète, qui frappa de l'or. Mais ceci est insoutenable d'après Karabacek.

L'historien arabe Belâdsori († 279 de l'Hégire = 892-893 après le Christ) dit bien (3) :

ان عبدالمكك اول من ضرب الذهب عام الجماعة سنة ٧٤

« Qu'Abd-el-Melik fut le premier qui, l'année de l'union, en 74 (693-694 ap. J.-C.), frappa de l'or », mais plus loin nous trouvons (4) :

(1) Édit. Bonn, I, 558 f.

(2) *Handbuch zur morgenländischen Münzkunde*, II, 1870, S. 46.

(3) *Kitâb futûh el buldân*, éd. de Goeje, 467.

(4) BELADSORI, *l. c.*, 468.

ضرب عبدالملك شيئاً من الدينار في سنة ٧٤ ثم ضربها
سنة ٧٥

« Abd-el-Melik frappa *quelques* dinars (pièces d'or) en 74, puis des mêmes pièces en 75 ». Nous voyons donc que ce khalife n'a commencé l'émission de l'or à son propre type que vers la fin de 74 et a continué en 75; nous ne pouvons en conclure, par conséquent, que c'est le commencement des monnaies d'or islamites en général (1).

Les faits, dont les monnaies nous apportent la preuve, s'accordent avec ce que nous disons. En retournant en arrière vers le commencement de l'Hégire, nous trouvons, ce que les numismates n'avaient pas découvert, jusqu'à présent, que les khalifes, avant Abd-el-Melik, avaient déjà émis de la monnaie d'or, quoique pas encore en quantité assez considérable pour rendre inutile, dans leurs États, le cours des pièces byzantines. Ils voulaient ainsi démontrer leur droit, dans les anciennes provinces byzantines, de frapper de l'or, monopole que gardait avec jalousie le gouvernement de Constantinople. Nous pouvons le prouver par des exemples tirés de notre collection et d'autres. Il est donc certain que la monnaie d'or

(1) Notre supposition est confirmée par le passage suivant (469) de Belâdsorî, qui dit « qu'Abd-el-Melik a frappé, après la même année 74, le *premier*, des monnaies *d'argent*, » car il ne peut être question que d'une différence de type des monnaies khalifales en argent déjà en circulation depuis longtemps.

avec portrait, décrite par M. Stanley Lane Poole dans la Revue de la « *Royal Asiatic Society of Great-Britain and Ireland, March 1875* », parmi les « *Inedited arabic coins* » de la collection Guthrie, sous le n° 8 et dont le dessin est en héliogravure, date d'une époque antérieure au règne d'Abd-el-Melik.



Av. Héraclius avec ses deux fils, Héraclius Constantin et Héracleonas, debout, de face tenant chacun le globe impérial dans la main droite. Les croix sur les diadèmes manquent et sont remplacées sur les globes par des pyramides de globules.

Rev. Au lieu de la croix à degrés, une colonne placée sur quatre marches et couronnée d'une sorte de boule ; à ses deux côtés, B-I. Légende :

بِسْمِ اللَّهِ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ مُحَمَّدٌ رَسُولُ اللَّهِ

« Au nom de Dieu! il n'y a pas de Dieu hors un seul Dieu, Mahomet est l'envoyé de Dieu. »

L'auteur qui, malheureusement, ne nous donne pas le poids de cette importante pièce, ne put préciser sa date et interpréta les deux étranges lettres grecques B-I, avec l'aide de M. Reginald Stuart Poole, d'après les petites pièces byzantines.



en cuivre et connues d'Alexandrie, en supposant, d'après la manière d'écrire arabe (!), un renversement d'IB en BI et la lecture de gauche à droite, ce qui expliquerait I B = 12 et mettrait, comme pour ces monnaies de cuivre, la valeur de celle en or à douze *νοῦν,μία* (!) (1).

Ceci est, comme le dit le professeur Karabacek, tout à fait impossible. Les écrivains des documents des premiers temps de l'Islâm et de ses guerres étaient, non pas des Arabes, mais des Chrétiens (Grecs, Coptes, Syriens), des Juifs ou des Persans, de même les coins des monnaies étaient fabriqués par des individus de ces nations, ainsi que nous l'apprend l'histoire (2). Par conséquent, il est impossible, avec une taille de coin du reste correcte, et contre toutes les règles épigraphiques, de vouloir, en grec de *cette* époque, changer les lettres de nombre de leurs places et de mettre le dix avant le un, d'écrire 21 = 12! (3). Il est donc presque certain que les lettres B-I n'indiquent pas la valeur de la pièce. Il s'agit ici de la date de la frappe d'après la petite ère, qui était en usage dans l'empire byzantin et même encore après

(1) Comme si les Arabes pouvaient lire le nombre douze :
 (أحدى عشر) (au lieu de عشر إحدى).

(2) BELADSORI, l. c. 468; AL-MAKRIZI, *Historia monetæ arabicæ*, éd. Tychsen, 14.

(3) Il n'est guère possible de prendre comme preuve certaine les coins barbares si connus d'Héraclius et Héraclius Constantin avec BOXX au lieu de OBXX.

l'adoption de la chronologie mahométane (637 ap. J.-C.), chez les Arabes de l'Egypte, de la Syrie, de l'Afrique du Nord et de l'Espagne, sur les monnaies et les documents. Nous le prouverons à l'évidence, plus tard, par une pièce de cuivre au type byzantin-arabe, qui se trouve dans notre collection. D'après nos documents greco-arabes des papyrus du VII^e siècle, nous voyons que la manière d'écrire *ἰνδικτιῶνος δευτέρας*, de même que *δευτέρας ἰνδικτιῶνος*, en abrégé *ινδ/ξ* et *β ινδ/ξ* (aussi *ξ*, etc.), donc B-I (*ἰνδικτιῶνος*) = deuxième indiction, était d'un usage général.

Nous en parlerons ultérieurement d'une façon plus détaillée. Maintenant nous tâcherons de trouver l'année correspondante à la deuxième indiction, bonne pour notre monnaie d'or. Depuis la fondation de l'Islâm et la sortie des Arabes de leur presque île jusqu'à la mort d'Abd-el-Melik, les années 629, 644, 659, 674, 689 et 704 de notre ère se rapportent à la deuxième indiction. Pour une raison historique et pour des motifs numismatiques, nous n'avons à songer ni à la première année, ni aux deux dernières, car, comme nous l'avons déjà dit, Abd-el-Melik n'a commencé l'émission de monnaies d'or qu'en 693-694, et en 704 tout l'empire était pourvu de monnaies purement arabes sans portrait et avec légende arabe. Quant aux années 644 et 659, le caractère de la légende paraît trop perfectionné, la technique trop parfaite; la monnaie doit donc être plus rapprochée de l'époque d'Abd-

el-Melik (voir la gravure 34 dans l'ouvrage de Stickel, II) et elle date probablement de 674, étant frappée par le khalife Mu'âwijja premier des Omaïjades.

Une seconde pièce d'or, encore plus éloignée du temps d'Abd-el-Melik, monnaie unique et remarquable pour la numismatique de la première époque des successeurs du prophète Mahomet, sera placée à la tête de notre publication et ouvrira la série des monnaies des khalifes. Elle montre le type des solidi d'Anthemius (467-472) et fut frappée par *Salmân ibn Rebîa* l'intrépide général d'Omar dans la guerre contre les grecs, l'année 636/7 de l'ère chrétienne. Ces deux exemples démontrent la justesse de ce qui a été dit plus haut. Voici le témoignage du vieil écrivain numismate arabe Makrîzî (*l. c.*, p. 10), qui dit que *Mu'âwijja* a frappé des monnaies d'or à portraits, témoignage confirmé par le « dinar » que nous venons de décrire, quoique le portrait ne soit pas celui du khalife. M. Stickel, qui croit à une confusion de la part de Makrîzî avec les monnaies à portraits en cuivre (*l. c.*, II, p. 44. Anm. 9), donnera raison à M. Karabacek, surtout parce que lui-même écrit (p. 5) qu'on ne peut pas placer au règne d'Abd-el-Melik les monnaies d'aspect byzantin, les bilingues avec portraits d'empereurs grecs, lesquelles sont sûrement plus anciennes (1).

(1) La date citée 674 (= 54 de l'H.) indique le commencement de la

Ces résultats surprenants, qui renversent nos idées presque dogmatiques sur la matière, deviennent un fait d'une importance fort grande pour l'histoire, par la découverte de monnaies d'or qui appartiennent au *fondateur* de la religion musulmane et à un de ses plus dangereux contradicteurs et compétiteurs dans la Prophétie.

Ce sont trois monnaies d'or, d'une provenance non suspecte, qui se montrent à nos yeux étonnés.



Av. Les bustes de l'empereur Héraclius et de son fils Héraclius Constantin de face. Au-dessus de chaque diadème, au lieu de la croix, trois globules en forme de pyramide, entre les deux bustes ∴. Au-dessus des têtes, le long de la partie supérieure

campagne de sept ans contre les Byzantins et les attaques continuelles de Constantinople par les troupes de Mu'awijja, qui s'étaient établies dans la presqu'île de Kyzikos, tout près de Constantinople. (Tabarî, *Annal.* II, 1, p. 163; Ibn el-Athîr, *Chron.* III, p. 413). Nous voyons par ces événements quelle est l'origine des types monétaires arabes imitant les byzantins et nous constatons la justesse des mots de Makrizî, dont la déclaration trouve le soutien matériel à sa base historique. Nous saisissons le progrès dans le développement des monnaies arabes, la transition des frappes, imitant rigoureusement les types byzantins, avec leur portrait d'empereur, aux monnaies représentant la figure du khalife, ceint de son épée.

de la monnaie, une inscription rétrograde formée de lettres grossières en langue arabe, dont la seconde partie de droite peut seule être déchiffrée avec certitude pour الله *Allâh*, c'est certainement l'invocation non réussie, mais intentionnée, بسم الله *Bismillâhi*, c'est-à-dire *au nom de Dieu*.

Rev. La croix sur marches, type bien connu des monnaies des Héraclius. À gauche commence l'inscription arabe, aussi en lettres barbares :

ضرب محمد رسول الله

Frappe de Mahomet l'envoyé de Dieu.

Or. Diam. : 20 millim. Poids : 4.261 grammes.

Collection de M. Th. Rhode.



Av. Les bustes de l'empereur Héraclius et de son fils Héraclius Constantin, de face, avec les diadèmes surmontés de croix. Entre les deux ✝, légende tournée vers l'extérieur, allant de gauche à droite : ΙΑΒΘΔΜΟΥΣΙΛΑΙΣΘΗΙΔΥΧΘΗΙΙΥ.

Rev. La croix avec marches. À gauche ΙΥΣΤΟΡΣ, à droite (tourné vers l'extérieur) ΛΙΣΥΑΙ.

En bas : CONOB.

Or. Diam. : 20 millim. Poids : 3.52 grammes.

Cabinet impérial et royal des monnaies.



Av. Comme ci-devant. A la légende il manque deux lettres par suite d'un trou :

IAbVΘdMoVCILA // // // ΔNIΔVXCδNΔIV.

Rev. La croix comme la précédente. A gauche : IVSToPC.

A droite (tourné vers l'extérieur) : AICV AIZ.

En bas : CONOB.

Or. Diam. : 19 millim. Poids : 4.356 grammes. Trouée.

Le coin d'un des côtés offre une variante.

Collection de M. Th. Rhode.

La légende des deux dernières pièces montre, comme presque toutes les pièces du temps d'Héraclius, un mélange de lettres latines et grecques. Nous trouvons δ (comme o) et Δ, S et C, V et P; il manque quelquefois un trait, comme A au lieu de Λ, par contre L latin pour le grec Λ et Λ = Λ, d = h, N = N, Z = S, L = T, P = q.

La légende composée en *latin*, comme nous le reconnaissons d'après son texte, doit être divisée ainsi :

I A b V Θ d M o V C I L A I C Δ N I Δ V X C δ N Δ I V

et déchiffrée comme il suit :

Iussit AbVtomâmΘh MoVCeLLime ApostToluC ðomiNI
ΔVX CredeNTIVm.

Sur l'ordre de Abû Tomâmeh Mousseilime, Envoyé de Dieu, Prince des Croyants.

Les légendes du revers, où CONOB est reconnu pour être une copie du grec, destinée à donner le change sur le cours des monnaies frappées plus tard, se lisent ainsi :

IVSToPC = *iustus*, c'est-à-dire *juste en poids*.

AICVAI ou AICVAIZ, d'après la manière grecque d'écrire *ai* pour *ae*, = *aequa(l)is*, c'est-à-dire pareil aux pièces grecques prototypes, donc une marque de valeur, dont nous aurons encore à nous occuper.

Quelques mots suffiront de commentaire à ces pièces remarquables. Je dois revenir ici sur les célèbres manuscrits trouvés à el-Faijûm, déjà cités plus haut, car ils sont d'une grande importance pour la connaissance scientifique de ces monnaies.

Les plus anciens documents des « Papyrus archiduc Renier » nous reportent aux *premiers* temps de l'Islâm. Ce qui n'aurait pu être considéré que comme le rêve d'une imagination audacieuse, a trouvé par les dits documents forme et vigueur. Le contenu entier de cette collection de manuscrits, les perspectives qui s'ouvrent par là dans toutes les sphères de l'esprit et de la science, sont amoindries par le fait surprenant, que ces documents nous replacent au milieu de la vie effective des plus grands héros arabes, fondateurs de l'Islâm, compagnons et disciples du prophète Mahomet !

Ce sont les témoignages de l'Islâm conquérant. Jusqu'à présent nous n'avons *aucun* document historique du temps de la *fondation*. Car la prétendue lettre de Mahomet au « Mokaukis » d'Égypte, dans le trésor de la couronne turque, qu'Étienne Barthélemy dit avoir découverte en Égypte (1), est, comme l'a démontré le professeur Karabacek au septième congrès international d'orientalistes à Vienne, un faux, une copie du texte connu d'une lettre plus moderne d'au moins deux cents ans. Nous sommes heureux de combler cette lacune en publiant les monnaies décrites plus haut, dont Karabacek, au huitième congrès international d'orientalistes à Stockholm (6 septembre 1889), avait annoncé pour la première fois l'existence à ses plus proches confrères. On peut dire, sans exagération, que cette trouvaille du célèbre professeur est un événement scientifique de premier ordre, puisqu'elle nous reporte à l'époque où l'auteur d'une des plus puissantes révolutions était au zénith de son succès.

La situation religieuse de l'Arabie, au commencement du VII^e siècle, nous paraît assez connue, de même que les événements qui eurent lieu depuis l'apparition de Mahomet comme prophète. Nous passerons donc ces faits pour arriver tout de suite à l'année 631.

(1) *Journal asiatique*, 5^e série, t. IV, 1854, p. 482-518. Sur la personnalité de Mokaukis, voir : *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer*, I, 1866, p. 1 ff.



La Mecque, qui avait résisté le plus fortement à la nouvelle doctrine, s'était rendue. Mahomet se vit le maître de l'Arabie presque entière.

Ses ordres et ses révélations devenaient de plus en plus impérieux et absolus. Une seule inquiétude rembrunissait son front.

A Jemâma, au centre de la péninsule arabe, était apparu un pseudo-prophète nommé Museilime, qui se déclara rival du prophète de la Mecque. En lui s'incarnait le danger menaçant pour l'Islamisme dont la semence avait poussé si rapidement (I).

(1) A. SPRENGER, *Das Leben und die Lehre des Mohammad*, II, 200; III, 305 f., et d'autres veulent attacher au nom موسيلمة Museilime, une idée d'injure : le petit Muslim. Le « Târîch-el-chamîs » déclare (I, 157) ce mot un surnom (لقب). Museilime n'est pas cependant le diminutif de مسلم *Muslim*, mais du nom propre مسلامة *Maslama*, et veut donc dire « le petit Maslama. » Du reste, ce nom se trouve déjà dans une inscription sabaienne (voir : D. H. MÜLLER, *Epigraphische Denkmäler aus Arabien. — Denkschriften der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, Wien, 1889, XXXVII, p. 83, n° 53, Taf. VII, n° 826a). Nous y trouvons p. 13, des exemples de l'absorption du fém. 𐩦 en 𐩦 et par conséquent l'explication de l'orthographe numismatique du prénom de Museilime AbVCh = أبو ثمامة *Abû Tomâmeh*. Pour la justification de cette manière de lire, nous ferons remarquer que les prénoms arabes (كنية) se composant toujours de deux mots, sont écrits dans les transcriptions grecques ou latines en un mot. C'est ainsi qu'est écrit απουκλαλ = *Abou Kilâl*, Papyrus copte Archiduc Renier, n° 197; απουλχασα = *Abou-l-Hasan*, le même, n° 712; Απογάνεμ = *Abou Gânem*, voir Constant. Porphyrog. opp. III, p. 185; *Abutalib* = *Abou Thâlib*, chez Rodericus Toletanus, p. 6; *Abubacar* = *Abou Bekr*, le même, p. 7, etc. Si nous considérons, et c'est établi historiquement, que Museilime portait seul le prénom *Abû Tomâmeh*, et que le groupe

Les mahométans déclarèrent Museilime prophète de mensonge (الكذاب), qui proscrivait la vertu et anoblissait le vice; néanmoins la critique historique croit devoir reconnaître en lui le représentant de principes ascétiques sévères. Dans tous les cas, Museilime était pour l'Arabie centrale la copie fidèle du Prophète, son collègue à la Mecque; comme lui il s'appelait رسول الله « envoyé de Dieu » et tous les deux prétendaient recevoir des révélations de Dieu. Ils étaient assez prudents pour ne pas se faire la guerre; au contraire, ils faisaient des négociations réciproques.

Museilime proposa le partage du pays; mais comme Mahomet ne s'en souciait pas, il voulait se contenter de la promesse de *succession* (1). Nous

AbVΘh par suite de AbV signifiait absolument un prénom, nous trouvons de nous-même la solution proposée.

Par d'autres frappes arabo-latines, nous savons que les graveurs de coins, contrairement à toutes les règles de l'abréviation et sans se préoccuper de la place réservée, travaillaient à leur gré. Nous aurons plus tard à parler de ces légendes; pour le moment, il est permis, de citer par analogie, quelques exemples: NDSS = Non est Deus niSi deuS; AVS et NVS de deux coins différents du même lieu de frappe avec texte identique veulent dire également AeternVS et aeterNVS. Une autre légende ainsi conçue: IN NomINE domini [DeI] Non deuS NiZi deIjs SoLus ipZi Non consoRS, etc. L'abréviation d'un mot par ses dernières lettres n'était donc pas inusitée.

(1) La correspondance et les autres preuves historiques pour l'épisode Museilime se trouvent chez Ibn Hisham, éd. Wüstenfeld, I, 695; Beladorsi, *Kitâb futûh el-buldân*, éd. de Goeje, p. 86 sq.; Tabari, *Annales*, I, VI, 1737 sq., 1748 sq., 1918 sq., 1929 sq.; Ibn el-Dschauzi, Manuscrit arabe de la bibliothèque royale à Munich, fol. 230 rev. sqq. et d'autres.

ne connaissons pas la marche des négociations ni les stipulations, la tradition mahométane n'en parlant pas, mais par certains indices nous pouvons supposer que Mahomet fit à Museilime la promesse de succession, ne fut-ce que pour être débarrassé, momentanément, de son désagréable rival.

La guerre sanglante qui éclata aussitôt après la mort de Mahomet (632), au commencement du règne d'Abou-Bekr, et qui, heureusement pour l'Islâm, finit avec la défaite et la mort de Museilime, serait donc expliquée.

Nos trésors numismatiques donnent des renseignements remarquables et uniques, dans leur genre, sur cette situation. Un trait de lumière nous fait voir les rapports politiques de ces deux « envoyés de Dieu ».

En examinant ces rapports du côté matériel, nous remarquons sûrement qu'on a trop caractérisé Mahomet comme fondateur religieux. Il s'occupait de la partie financière de sa mission prophétique beaucoup plus qu'il ne convenait pour la foi de ses adhérents, qui payaient des *impôts*. Le Prophète fixa les cours de la grande bourse de commerce à la Mecque, où, par l'agio entre l'or et l'argent, on faisait de bonnes affaires. Pour lui, il ne prenait que les pièces d'or de poids entier (الواقية), et quelques fois celles sans alliage. D'après le témoignage de la tradition, c'étaient des pièces d'or (*solidi*) de l'empereur Héraclius,

المهرقلية, et, chose remarquable, on trouve justement sur nos monnaies, d'après les instructions données, les marques de valeur « *iustus* », c'est-à-dire *juste de poids*, et « *aequalis* », c'est-à-dire *pareil, équivalente au type Héraclius*.

Le fait, que Mahomet et son rival à Jemâma frappèrent monnaie et émirent de l'or, est, à part, son importance pour l'histoire monétaire, du plus haut intérêt pour l'histoire universelle. Nous définissons par là, plus positivement que par la source des écrits, leurs rapports réciproques. En accaparant pour eux le monopole, gardé avec jalousie par Byzance, de la frappe de l'or, et en l'exerçant comme les princes de l'Abyssinie, ils revendiquèrent un droit de majesté issu du pouvoir souverain. L'antagonisme des deux prophètes avait abandonné le terrain des luttes religieuses; il ne s'agissait ni chez l'un ni chez l'autre de dogmes subtils, mais du *pouvoir* (1). En un mot : ces

(1) Nous trouvons les premières marques de cette concurrence au « Royalisme papal » dans la légende : ΔVX CdNTIV — *Dux credentium*, ce qui est la traduction du titre arabe أمير المؤمنين *Emir el mûminîn* « *commandant des croyants* ». Quoique ce soit seulement sous Abou Bekr que ce titre ait été adopté comme indication de l'autorité suprême, dans le droit public de la monarchie théocratique, on le trouvait pourtant, avant cette époque assez souvent dans la presqu'île arabe. 'Abdallâh ibn Dschahsch, qui, la première année de l'Hégire (= 622-623), commandait les forces envoyées pour surprendre une caravane de la Mecque, portait aussi ce titre أمير المؤمنين « *Commandant des croyants* ». Voir WAKIDI, *Kitâb el-maghâzi*, éd. A. de Kremer, Calcutta, 1856, p. 11; IBN EL-DECHAUZI, *l. c.*, fol. 25 rev.

monnaies d'or nous font reconnaître l'exactitude réelle de l'idée formulée ingénieusement par l'excellent SPRENGER, *l. c.*, III, 304, que, pendant quelque temps, il resta incertain si c'était le *museïlisme* ou bien le *mahométanisme* qui deviendrait la religion de l'Orient.

Ceci suffit comme explication. Nous fournirons bientôt à une autre place des preuves plus détaillées en faveur de l'attribution de ces monnaies au grand fondateur de la religion et à son concurrent, quoique, par la clarté du texte des monnaies, cela ne paraisse guère nécessaire. Ajoutons seulement ici que, d'après les monuments épigraphiques transmis, surtout par les textes de nos manuscrits déjà cités, qui remontent jusqu'à la fondation de l'Islâm, la forme et le contenu des légendes de nos monnaies ne paraissent pas étonnants.

Par la découverte des manuscrits des compagnons de vie de Mahomet, comme 'Amr ibn el-'Âssi, Châridscha ibn Hudsâfa, Keis ibn Sa'd et d'autres, l'incroyable est devenu un fait positif : nous voyons devant nos yeux surpris ces personnages agissant comme s'ils vivaient. De là au prophète lui-même, il n'y a qu'un pas ; il est donc compréhensible qu'il ne nous étonne plus autant.

Il ne nous reste plus qu'à examiner ces pièces au point de vue épigraphique, pas pour justifier les déchiffrements donnés, mais pour combattre les doutes qui pourraient surgir sur ce fait inouï de l'histoire monétaire.

En ce qui concerne les monnaies de Museilime, nous remarquons sur elles au commencement du VII^e siècle, évidemment sous l'influence de la situation monétaire byzantine, l'introduction dans l'Arabie centrale de la langue latine et des caractères romains pour la composition du texte des coins. Comme nous le reconnâtrons plus tard par quelques exemplaires de ma collection, cette influence n'avait été remarquée que sur des coins arabes de l'époque des conquêtes après Mahomet, pour la Syrie, l'Égypte, l'Afrique du Nord et l'Espagne. Des recherches plus étendues dans différents cabinets de médailles, ont confirmé d'une manière certaine le fait constaté ici sur les monnaies de Museilime. Nous espérons, le professeur Karabacek et moi, qu'ayant dirigé de notre côté l'attention sur les imitations dites « barbares » des solidi d'Heraclius, qui paraissaient jusqu'à présent incompréhensibles, l'on fera d'un autre côté aussi la même expérience et qu'on reconnaîtra qu'il vient d'être trouvée une toute nouvelle classe de monnaies dans la numismatique. En connexion avec les résultats des recherches détaillées, historiques sur les petits états souverains soumis aux influences du marché monétaire byzantin, nous trouvons le fait surprenant, que plusieurs des légendes barbares formant sur les types monétaires de l'époque moderne byzantine la « *crux interpretum* » des numismates, ont un sens bien intentionné et compréhensible avec une concep-



tion plus ou moins correcte. Sur plusieurs types de solidi de cette catégorie, nous avons donc réussi de trouver quelques variantes barbares des monnaies de Museilime, dont l'inscription est tellement claire, que le plus petit et dernier doute sur l'exactitude de notre manière de lire, démontrée plus haut, est tout à fait éliminé. Nous sommes naturellement obligés de réserver pour plus tard la description de ces variantes.

La question concernant la monnaie phénoménale et unique de Mahomet est, en apparence, plus difficile à résoudre. Elle est en somme la première et la plus ancienne monnaie arabe, qui ait une inscription arabe. La vérification paraît, si nous ne comparons que des documents épigraphiques nationaux, par conséquent difficile, sinon impossible. Nous ne connaissons jusqu'à présent que deux inscriptions arabes avant l'époque mahométane qui toutefois ont pris naissance hors de l'Arabie. L'une est la Trilinguis de Zebed de l'an 511 de notre ère (1), l'autre la Bilinguis de Harrân de l'an 568 (2). Cette dernière est datée, comme nous voyons, du temps de la naissance du Prophète, époque à laquelle fut introduit dans la presqu'île, d'après tous les certificats historiques, l'écriture arabe.

(1) *Sitzungsberichte der Berliner Akademie*, 1881, 10 Febr. S. 169 ff. und *Zeitschrift d. D. M. G.*, XXXVI, 345, ff.

(2) M. de Vogüé, *Inscriptions sémitiques*, Paris, 1869, p. 117, f.

Du temps de la prophétie de Mahomet il n'y avait dans l'Arabie du Nord (Hidschâz) que fort peu de personnes connaissant bien l'écriture. Nous en comptons dix, dont les noms nous sont connus, parce qu'elles fonctionnèrent comme écrivains du Prophète, qui n'était pas très versé dans la science de l'écriture et de la lecture (1). La taille des coins et la gravure artistique étaient naturellement plus que médiocres, en tant qu'on était obligé de les assembler à l'art de l'écriture. Il a fallu un motif spécial à Mahomet pour se faire faire une bague avec une inscription arabe, ce qui eut lieu seulement en l'an VI, après la fuite (627 de notre ère) (2).

Ces travaux furent d'une exécution grossière, vu l'insuffisance des études techniques. Les coins des monnaies des premiers successeurs du Prophète, fabriqués durant les expéditions des conquêtes, en sont bien la preuve. Les Arabes gardèrent en Perse le type des drachmes sâsânides et c'est là que d'abord les pièces arabes montrent à côté des inscriptions Pehlevî parfaitement correctes, des fautes plus ou moins graves dans les additions arabes.

Nous trouvons la même chose dans les mon-

(1) TABARI, éd. de Goeje, etc., t. VI, 1^{re} série, p. 1872; TA'ALIBI, *Latâif el-maârif*, éd. de Jong, p. 39 ff; ELMAKIN, *Ann.*, p. 10; IBN EL-ATHIR, *Chron.*, éd. Tornberg II, 237 f.

(2) BELADSORÎ, *Futûh el buldân*, éd. de Goeje, p. 461. TARICH EL-CHAMIS, II, 29.

naies des Khalifes avec le type byzantin frappées en Syrie. Les légendes arabes sont souvent défigurées et illisibles, complétant leur dégénération par des lettres renversées ou bien allant à droite ou à reculons. Il est clair, qu'à l'époque dite patriarcale, la première après Mahomet, il n'y avait pas de graveurs arabes connaisseurs de l'écriture; à leur place les conquérants ~~métter~~èrent pour cette besogne des graveurs de coins persans en Perse, et en Syrie des grecs, qui remplirent leur rôle pour la fabrication des textes monétaires arabes, d'une façon insuffisante et incomplète. Pour juger scientifiquement les caractères de l'écriture de notre monnaie du Prophète, les inscriptions arabes des monnaies, que nous venons de caractériser et en premier lieu celles se rapprochant le plus de l'époque, nous serviront de règles en ce qu'elles sont les produits de l'art de la taille des coins. Il est tout naturel que nous devons aussi examiner comme parallèle paléographique les documents contemporains arabes, qu'un heureux destin a placés sous notre main, autant qu'ils montrent des caractères se rapprochant de l'écriture lapidaire.

Le caractère épigraphique de la monnaie de Mahomet est donc, *comme il fallait s'y attendre*, celui de l'exécution à raies ou traits, c'est-à-dire les lettres généralement unies ensemble dans l'écriture arabe, paraissent presque partout séparées l'une de l'autre, les fourchons de *Elif*, *Bê*,

Lâm, Sin, Nûn, etc., s'élevant plus au moins haut, sont de petits traits verticaux, égaux en hauteur et non réunis à la base. *Mim* et *Hè* sont ou des cercles ou des demi cercles avec diamètre ouvert à la base. Le *Hâ* et le *Dâl*, dans la même formation, coupent la ligne de la base dans une direction verticale.

Nous allons voir par l'examen comparatif auquel nous nous livrerons mot par mot, que le caractère courant de l'écriture ancienne arabe se fait tout de même jour par-ci par-là.

Le devant montre, comme nous l'avons remarqué plus haut, lors de la description de la monnaie, des vestiges de la formule d'invocation mal réussie, la soit-disant *Basmala*, tout à fait pareille à celle se trouvant au bord des plus anciennes drachmes arabes du type sâsânide, c'est-à-dire en forme de raies $\text{III}\bigcirc$ rétrograde au lieu de $\bigcirc\text{III}$ (= Allâh); et un dirhem d'Omar du type de l'an 19 de l'Hégire = 640 après le Christ, par conséquent frappé huit ans après la mort du Prophète, a aussi la première partie de la *Basmala* défigurée d'une façon méconnaissable, pourtant le mot Allâh, clairement visible, est conforme à la monnaie de Mahomet de la forme $\bigcirc\text{III}$ (= Allâh). Cette pièce se trouve dans ma collection et sera publiée plus tard. Du reste, ce façonnage déchiré d'Allâh se trouve aussi sur un dirhem de Mu'âwijja du même type de l'an 43 de l'Hégire = 663 ère Chr., toutefois, d'une façon

plus correcte que voici : $\delta\lambda\lambda$ = Allâh (1). Sur le revers nous voyons le *dhàrbun* (la frappe, la monnaie) par lequel commence l'inscription avec écriture courante correspondant au caractère de l'écriture primordiale de la Mecque et de Médine. Les documents sur Papyrus, de la collection archiduc Renier, du 3^e et 4^e decennium de l'Hégire, prouvent qu'elle avait tout à fait les marques distinctives d'une écriture courante. Et chose extraordinaire, nous trouvons le fait semblable concernant le même mot sur les monnaies byzantines-arabes du Khalifat patriarcal, se rapprochant le plus de cette époque. Car avec le $\omega\sigma$ de notre monnaie de Mahomet (*voir* la gravure plus haut) les formations $\omega\sigma$ et plus liées $\omega\sigma$ de cette monnaie déjà citée, sont sans aucun doute en parallèle (2). Ceci est un fait incontestable. Un esprit scrupuleux ne pourrait avoir des doutes que sur la manière d'écrire le nom du Prophète par $\dagger\circ\dagger\circ$ et surtout parce que à cette place, sous la croix avec marches le CONOB habituel est représenté sur des « Heraclius » barbarisés quelquefois par C + N + B. Notre nom en question n'a rien de commun avec ce groupe, tout au plus pourrait-il y avoir une certaine ressemblance parce qu'il

(1) SORET, *Lettre à M. Olshausen (Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, t. V)*, et A. D. MORDTMANN, *Zeitschrift d. D. M. G.* VIII, 156, n^o 786. Maintenant se trouvant dans le magnifique cabinet grand ducal à Iéna.

(2) Je publierai plusieurs de ces monnaies.

se trouve à la même place et qu'il devait, par un hasard dans les caractères de l'écriture, compléter la tromperie intentionnée de faire croire que l'imitation était un vrai et bon solidus d'Héraclius.

Nous n'avons rien à remarquer sur le petit cercle du *Mîm*, ni pour le *Hâ*, dont la forme exacte se trouve jusqu'au milieu du 1^{er} siècle de l'Hégire sur les documents des Papyrus, écrits en caractères courants; comme on le sait, nous la voyons sur les monuments épigraphiques dans des temps beaucoup plus récents. Le + = *Dâl*, correspond tout à fait à la forme + pour *Dâl* usité dans la première écriture nabatéenne. Ce croisement se trouve aussi dans un document de la collection Arch. Renier (Papyrus arab. n° 41) de l'an 30 de l'Hégire (= 650/1 après le Christ), c'est-à-dire + et + Papyrus Arab. n° 56 de la première moitié du 1^{er} siècle de l'Hégire.

Il est évident que l'érection complète, en forme de croix du *Dâl* de notre monnaie, est seulement due à la faute du tailleur de coins. Nous pourrions encore citer plusieurs apparitions semblables du *Dâl* sur des monnaies de cuivre au type byzantin du premier temps de l'Islâm, comme par exemple le changement successif des formes S et S en un simple trait vertical I = *Dâl*. Nous n'avons plus qu'à justifier le déchiffrement du mot *rasûl*, qui, dans sa corruption, paraît vraiment bien difficile à reconnaître. Nous voyons là le *Rê* et le

Sîn comme traits verticaux séparés, auxquels s'adjoint la liaison cursive du demi cercle isolé : . Le *Wâw* est, comme le *Mîm* et le *Hê*, devenu  et le *Lâm* recourbé, un . Les fourchons des *Sîn* correspondent au placement ultérieur sur la ligne de la base de traits séparés, généralement usité dans l'écriture cursive la plus ancienne  (Documents des Papyrus). La forme que nous trouvons dans le protocole cité plus haut d'Abd-el-Melik (Papyrus Arab. n° 70) pour le mot  = *rasûl*, nous fait reconnaître comment le *Lâm* sous la main du graveur est presque devenu un petit cercle.

Par cette explication la preuve paraît être suffisamment établie, que notre déchiffrement était fondé et exact et que le coin de la monnaie de Mahomet fut taillé par une main non arabe. Son type ne devait précisément pas différer beaucoup des Heraclius avec lesquels l'« envoyé de Dieu » avait suffisamment ^{fait} connaissance pendant le cours de sa Prophétie et surtout d'une façon plus complète lorsque les envoyés égyptiens lui apportèrent un présent de 1000 solidi en or (1).

La preuve de notre supposition que les Arabes de l'Islâm avaient, longtemps avant Abd-el-Melik, émis de l'or, paraît suffisamment établie. Le fait que nous avons pu remonter dans nos preuves à des temps aussi anciens, s'explique par la

(1) *Târîch el-Chamîs*, II, p. 62.

situation monétaire dans la péninsule arabe immédiatement avant et après la fondation de l'Islâm. Nous savons qu'il existait, à la place des mesures des valeurs métalliques, pour les grandes sommes, des *chameaux*, pour les petites, des *moutons*.

D'après les traditions, le prix d'un chameau était en moyenne de 80 drachmes ou 8 dinars d'or, d'un mouton de 10 drachmes ou 1 dinâr d'or (solidus). Néanmoins ce prix était variable, il monta par la hausse des mesures de la valeur métallique à 100; plus tard, sous Omar, même jusqu'à 120 drachmes.

Pour fixer la proportion de valeur des objets vivants d'échange avec l'équivalent en métal, on prit comme base les *monnaies d'or byzantines* et celles en *argent sâsânido-persanes*, qui arrivaient souvent dans la péninsule, non seulement par le commerce, mais aussi par les Bédouins engagés sous le drapeau grec ou persan. Du temps de Mahomet, lorsque l'Islâm était encore au berceau dans le futur empire du monde, en Arabie, le cours de l'or était assez haut. Nos calculs donnent, d'après les traditions, une proportion entre les livres d'or et d'argent de 1 à 11 $\frac{2}{3}$. Mais bientôt, après la mort du Prophète, après la conquête musulmane de la Perse et avec l'adoption de l'étalon d'argent sâsânido-arabe dans les pays de l'est du Khalifat, nous remarquons entre l'or et l'argent la proportion inattendue de 1 à 8 $\frac{2}{5}$ et même de 1 à 7. Les deux valeurs trouvèrent

également leur entrée dans la presqu'île, où elles s'équilibraient à peu près; ce qui nous est démontré par ce fait intéressant, que chez les Arabes le prix de l'or par rapport à l'argent, et vice-versa, était beaucoup plus bas qu'à Byzance ou en Perse. Les deux grandes masses des monnaies se rencontrant produisirent le partage en deux des prix étrangers; car à Byzance, par exemple, la valeur de la livre d'or était de $14 \frac{2}{3}$ livres d'argent, tandis qu'en Arabie elle était de $8 \frac{2}{5}$ et 7 livres d'argent.

Il était naturel que cette situation se modifiât souvent, par suite de la grande activité du commerce. Il nous est impossible de fixer ces différentes fluctuations, n'ayant pas surtout les bulletins des cours de la bourse d'alors à la Mecque. La tradition suivante, fort bien établie, d'un nommé Ibn Omar, est très remarquable à propos de ces changements de cours. Il raconte d'après la traduction de Karabacek : « J'ai acheté un chameau d'holocauste avec des pièces d'or. Je suis allé ensuite chez le prophète et lui ai raconté cela. Il me dit: Il n'y a pas de mal à cela. Si tu as pris les pièces d'or et les drachmes *avec leur valeur du jour*, il n'y a rien à concilier entre vous (1). » L'expression pour *la valeur du jour* est ainsi employée dans le texte *بسعير يومها* mot pour mot : *pour le prix*

(1) EL-BAGHAWI, *Mesâbih es-sunna*. Manuscrit arabe de la bibliothèque impériale à Vienne, mx 150, fol. 145.

de leur jour, expression toute moderne de boursiers.

Il n'y a pas de doute, quoique cela ne soit exprimé nulle part, qu'à la Mecque, du temps de Mahomet, le marché monétaire, par rapport au cours des monnaies étrangères, était déjà exactement réglé et basé sur certains tarifs monétaires, par lesquels on fixait la valeur métallique et de paiement d'après le change. L'agiotage avec des monnaies étrangères paraît avoir été exercé, comme nous le démontre l'exemple donné, avec d'autant plus de vigueur, que les Arabes du Nord n'avaient à leur disposition, à la place de monnaies nationales frappées, que des petits morceaux de métal brut d'or et d'argent (نقارة et تيسر, pl. نقار).

La place principale du commerce dans l'Arabie du Nord était à la Mecque. Les marchands de l'endroit étaient aussi riches et puissants dans leur genre que ceux de Gand et de Bruges, ou d'Augsbourg et de Nuremberg. Ils faisaient principalement le commerce du cuir (ادم), particulièrement de bottes en cuir (نعال) avec la Syrie, jusqu'à Ghazza, de plus dans l'Arabie du Sud ou en Abyssinie; en outre, ils importaient des marchandises. Leur commerce ne consistait pas en produits de la terre, attendu que le sol de la Mecque était stérile. Les marchands de Médine, au contraire, faisaient un grand trafic de fruits et de blés, leur sol en produisant en abondance. Cette distinction du commerce de l'Arabie du Nord, d'après les produits de la nature et de l'industrie



se fit sentir lors de la création des poids et mesures. Les gens de Médine fixèrent les mesures des grains et des liquides (الكيال), tandis que ceux de la Mecque réglèrent leurs poids (الوزان) (1).

Les poids nous intéressent ici seulement comme base du régime monétaire et à cause de leur rapport avec les valeurs monétaires étrangères.

Nous sommes donc obligé de nous en occuper et de chercher les causes qui portèrent les marchands de la Mecque à cette détermination. Le résultat fournira la clef de l'explication des monnaies arabes imitées à légendes greco-latines à types chrétiens que nous venons de faire connaître.

Le particularisme dans le pouvoir des tribus ne se manifestait pas seulement dans le culte, mais aussi dans l'état monétaire de l'Arabie ainsi que dans ces poids et mesures. Les poids pouvaient être d'autant moins nationaux, qu'il n'y avait pas alors *une* nation arabe, ou *une* religion nationale. C'est seulement lorsque Mahomet accomplit la grande union politique et religieuse, qu'un ordre plus sévère se montra dans les monnaies, poids et mesures.

Le fondateur de la religion est donc aussi en quelque façon le premier métrologue de l'Islâm.

Jusque là, la prépondérance politique des deux

(1) MAKRÎZÎ, *Tractatus de legalibus Arabum ponderibus et mensuris*, éd. Tychsen, p. 2 sqq.

grands États voisins avait principalement réglé le développement du régime monétaire et des poids pour l'exportation exercée par les Arabes du Nord, c'est-à-dire au Nord jusqu'en Syrie et en Egypte : l'État *byzantin*, auquel se joint comme demi-tributaire ou amie l'Abyssinie chrétienne, à l'Est : le grand empire persan des *Sâsânides*.

Du mélange des masses d'argent, qui s'écoulèrent de ces deux empires sur l'Arabie, les habitants païens de la Mecque calculèrent leurs poids, qui furent la base de la monnaie nationale arabe. On peut nommer à juste titre cette dernière, un reflet de tout l'Islâm. Il fut un mélange de différents éléments étrangers, qui formèrent une religion nationale unie, tandis que la monnaie nationale arabe fut faite, par un calcul non moins savant, d'un mélange de différents systèmes monétaires étrangers.

L'empire byzantin domina le marché d'argent dans l'Ouest de l'Asie, avec son or qui, à cause de son bon aloi, se répandit dans le monde entier.

Les souverains byzantins cherchèrent, même vis-à-vis de la Perse, à défendre leur privilège impérial (*jus reservatum*) pour la frappe de l'or; néanmoins l'argent sâsânide réussit à maintenir son même cours. En un mot, dans l'Asie occidentale, aussi loin que s'étendait le pouvoir grec, l'étalon d'or dominait, et dans l'Asie centrale l'étalon d'argent.

1. Pour ce qui concerne l'or romain-byzantin,

nous savons depuis l'ordonnance monétaire de Constantin que les nouvelles monnaies d'or étaient le $1/72^{\circ}$ de la livre romaine de 327.45 grammes, donc la pièce de 4.54 (arr. : 4.55) grammes, l'*Exagium solidi romani*. Ce solidus romain s'amointrit ; on peut le mettre à 4.26 ou à 4.25 grammes, et ceci est le poids effectif ou la monnaie de commerce romaine-byzantine la plus ordinaire.

2. La base de l'étalon d'argent persan sâsânide était au contraire la drachme attique (4.36 gramm).

Plus tard, à l'époque dont nous nous occupons, les pièces *réduites* de drachmes attiques, en moyenne de 4.25 grammes, formaient la monnaie principale qui fut divisée par la demi-drachme de 2.125 grammes (1).

(1) Ce sont celles que les historiens arabes appellent البغلية *el-baghlijje*, c'est-à-dire « celles pourvues d'un mulet » الوافية *el wâfijje*, c'est-à-dire « pleines en poids ». La première expression n'a pas été jusqu'à présent correctement expliquée. Évidemment elle provient d'une tête de sanglier, ressemblant souvent beaucoup plus à une tête de mulet, et qui se trouve sur les drachmes de Bahram II, au-dessus de la tiare de son épouse. Voir, par exemple, *Zeitschrift*, éd. D. M. G., VIII, Taf. X, n° 9. On les appela ainsi parce que la soi-disant tête de mulet était pour les Arabes un signe caractéristique. Comme il circulait beaucoup de drachmes au poids normal, qui n'avaient pas ce signe, on les nommait aussi « pleines en poids », ayant le poids normal de 4.25 grammes. Le poids des drachmes de Barhram II, que nous avons pesées, était en effet, en moyenne, de 4.2478 grammes. Par ce que nous venons de dire, on voit que l'étymologie, si longtemps énigmatique, du البغلي « Baghli-Dirhem » de رأس البغل « tête de mulet » est fondée ; seulement, on prenait ce mot pour le nom d'un magicien. TYCHSEN, *Historia*, l. c., p. 70 ; HYDE, *De vet. rel. Pers.*, p. 102, d. II. Oxonii 1760.

Nous voyons donc que, dans les deux valeurs, la byzantine ainsi que la persane, les deux monnaies nominales, c'est-à-dire le solidus de 4.25 et le demi, comme la drachme sâsânide entière et la demie, étaient complètement égales en poids.

Les métrologues arabes basent l'origine des poids spéciaux de l'or et de l'argent des habitants de la Mecque, avec exclusion de tous les autres poids, sur ces deux monnaies nominales (وزن الذهب والفضة خصوصا دون سائر الأوزان) (MAKRÎZÎ, *de pond.*, p. 3). Ils ajoutent la remarque importante, que le Prophète avait trouvé ces poids normaux et les avait sanctionnés. La chose est en effet ainsi, comme nous allons le voir de suite, et c'est sur eux que s'édifia plus tard la métrologie du système monétaire de l'Islâm. Pour pouvoir fixer le cours des métaux précieux monnayés de nations étrangères qui circulaient chez eux, les habitants de la Mecque avaient réglé ces deux poids ; mais tous ceux qui connaissent exactement les traditions mahométanes et les autres sources historiques, conviendront que c'étaient purement des poids de calcul, des mesures fictives pour les valeurs.

C'est ainsi que, du temps du Prophète, on avait, à côté de l'*once de poids*, l'*once de calcul* propre à la Mecque. Cette dernière est celle dont parlent les traditions. C'est une erreur que d'en faire dériver les poids arabes de commerce, surtout la « livre canonique », comme l'ont fait nos historiens séduits

par des déclarations arabes (BELADSORÎ, etc.).

Dans leurs ouvrages, il y a par conséquent de fausses indications de poids. Comme les longues et minutieuses recherches métrologiques de Karabacek, livrées pour la première fois à la publicité, le démontrent à l'évidence, la livre légale ancienne arabe (رطل شرعى) est basée sur la livre romaine-byzantine de 327.45 grammes, dont le nom grec λίτρα est devenu, par la substitution bien connue des linguales aux dentales, en arabe رطل *ritl* = *litr(a)*. Le calcul de cette « livre canonique » (nommée aussi : de Bagdâd), d'après un grand nombre d'indications de métrologues arabes, a permis à Karabacek de fixer exactement son poids à 327.5 grammes, résultat d'autant plus surprenant, que Mommsen supposait possible d'augmenter sans erreur le chiffre de 327.45 gram., trouvé par lui, de 0.5 grammes, ce qui est une confirmation remarquable des données de la métrologie arabe. L'once de calcul, que nous avons déjà nommée, reste tout à fait indépendante et nous trouvons pour elle le schème suivant :

1 once (أوقية <i>ukijje</i>)	=	40 dirhems.
$\frac{1}{2}$ once (نش <i>nasch</i>)	=	20 —
$\frac{1}{8}$ once (نواة <i>nawâh</i>)	=	5 —

Car nous lisons dans Macrîzî (1) :

« L'once d'argent a 40 dirhems, d'après l'avis

(1) *De pond.*, p. 22.

du Prophète, qui a dit : « *Ce qui est au-dessous de 5 onces d'argent n'a pas à payer d'impôts pour les aumônes* », ensuite « *ce qui est au-dessous de 200 dirhems ne paye pas de contributions, mais ce qui arrive à la somme de 200 dirhems doit payer 5 dirhems* ». Il est donc exact que l'once a 40 dirhems. Ceci est encore confirmé par une tradition de Muslim, d'après Abou Salma ibn 'Abd-er-rahmân, qui dit : « J'ai demandé à 'Aïscha : Combien était la dot pour le Prophète ? » Elle répondit : « La dot pour ses épouses était de 12 onces et 1 nasch. Sais-tu ce que c'est que le nasch ? » ajouta-t-elle. Je répondis : « Non » Elle dit : « C'est la moitié d'une once, et comme cela la dot de l'envoyé de Dieu pour ses femmes est de 500 dirhems. » Ainsi le nasch, d'après cette définition, est de 20 dirhems et le nawâh, d'après Abûr'Obeid, de 5 dirhems. On dit que ce dernier nom a été donné à cause du poids de 5 dirhems. Il se met de même pour 5 dirhems, comme le nasch pour 20 et l'ukijje pour 40 dirhems. On dit encore que la valeur intrinsèque d'une nawâh d'or (1) est égale à son prix de 5 dirhems.

Voilà ce qu'écrit Makrîzî.

Nous voyons qu'il s'agit, au fait, de poids de calcul qui ne se trouvaient pas comme poids effectifs dans le commerce. On s'en servait pour désigner une somme d'argent d'un poids déter-

(1) Voir aussi BUCHARÎ, *Sahih*, éd. Kairin, vol. VI, p. 136.

miné, qu'on pesait (mais qu'on ne comptait pas) (1). Au lieu de 5, 20 dirhems (drachmes) du poids fixé, on disait plus commodément *nawâh* et *nasch* et, au lieu de 40 dirhems et ses multiples, on disait 1, 2, 3, etc., onces d'argent, quand on comptait en argent, et au lieu de 4, 8, 12 *dînârs* (*solidi*) 1, 2, 3 onces d'or, quand on comptait en or (2).

Aussi lisons-nous dans *Wakidi* (3) :

والله ما بهيمة قرشي ولا قريشية له نش فصاءدًا

« Par Dieu ! Dans toute la Mecque il n'existe pas un seul *Koreichite*, ni une seule *Koreichite*, qui possédait un « *nasch* » ou plus (4) ».

En nous demandant de quel poids effectif était cette drachme fictive de la Mecque, sur laquelle était basé le compte des onces, nous trouvons sans aucun doute, avec une herméneutique impartiale des traditions à notre disposition, que la proportion $\frac{7}{10}$ du *dînâr* et de la drachme soi-disant formée seulement du temps des *khalifes*, existait indubitablement déjà dans le vieux compte des onces de la Mecque. Autrement dit, 10 dirhems faisaient 1 *dînâr*.

(1) Comme le *follis*, *φάλλος* plus tard du temps du Bas-Empire.

(2) Les traditions parlent rarement d'onces d'or. Ordinairement les onces d'argent sont nommées d'une manière formelle ou bien sous-entendues dans les calculs en question. Les *dînârs* sont toujours changés. *BUCHARÏ*, *l. c.*, II, p. 111, 122; III, 162, 200, et ainsi de suite.

(3) *Kitâb el-maghâzî*, éd. A. de Kremer, Calcutta, 1855, p. 34.

(4) De même *WAKIDI*, *l. c.*, p. 26.

Les plus anciens dinârs des Omaiïades et les exagia de verre que nous avons en grandes quantités devant nous, fournissent les moyens de calculer le poids effectif. La somme moyenne de leurs poids donne, ainsi que nous nous y attendions, 4.25 grammes normaux comme exagium (ميتكال mitskâl) du poids effectif, cité plus haut, du solidus romain.

Pour trouver par conséquent le dirhem de la Mecque du compte des onces, nous prenons la formule mathématique suivante :

$$\frac{4.25 \times 7}{10} = 2.975 \text{ grammes.}$$

D'après cette drachme de poids fictif, furent livrées au commerce les diverses monnaies nominales persanes d'argent, qui circulaient pêle-mêle. A cause de cela, les mots suivants de Makrîzî (*Hist. mon.*, p. 3) ont de l'importance :

وكان وزن الدراهم والدنانير في الجاهلية مثل وزنها في الاسلام
مزينين ويسمي المثقال درهمها والمثقال دينارها الخ

« Le poids des dirhems et dinârs était, dans le paganisme comme dans l'Islam, de deux espèces : l'un des poids (comme exagium, mitskâl) fut appelé *dirhem*, l'autre (comme exagium, mitskâl) *dînâr* ».

Le passage suivant qui, au sentiment de Karabacek, n'a pas été bien compris par S. de Sacy (1)

(1) *Traité des monnoies musulmanes*, p. 7 sq.

et d'autres, est aussi fort important; il est ainsi conçu :

ولم يكن شيء من ذلك يتعامل به اهل مكة في الجاهلية وانما كانت يتعامل بالمشاقيل وزن الدراهم ووزن الدينانير الح

« Les habitants de la Mecque, du temps du paganisme, n'employèrent pas ces deux (poids) dans le commerce (comme monnaies de payement), mais les utilisèrent seulement comme mitskâls (c'est-à-dire poids normal des monnaies, exagia) à côté des dirhems et dinârs ».

De ce qui vient d'être dit, il résulte également la proportion $\frac{7}{10}$ pour le compte des onces, ce qui nous conduit au rapport de 1 à 7 entre la valeur de l'or et celle de l'argent. Mettant 40 dirhems (1 once) = 4 dinârs (à 10 dirhems) (1), nous trouvons cette proportion :

$$4.25 \times 4 : 119 = 1 : 7.$$

On comprend maintenant pourquoi, quand il s'agit d'un présent, d'une dot, les traditions parlent généralement d'une somme impaire de 12 $\frac{1}{2}$ onces (1 once + 1 nasch). C'est pour obtenir une somme ronde de 500 drachmes ou 50 dinârs, d'après la proportion :

$$4.25 \times 50 : 2.975 \times 500 = 1 : 7.$$

(1) Ainsi positivement BUCHARÎ, *l. c.*, t. III, p. 160: وهذا يكون وقية: « et ceci est une once d'après le compte du dinâr de 10 dirhems ».

Il est donc établi et confirmé par les plus anciens témoignages, qu'à côté du mitskâl d'or, existait déjà, sous les Arabes païens, le soi-disant dirhem de la Mecque de 2.975 grammes, comme monnaie de compte fictive et non comme monnaie frappée (c'est-à-dire un poids) (1). Lorsque vint le Prophète, il sanctionna ce dirhem, disant : « Le poids légal doit être le poids (d'or et d'argent) des habitants de la Mecque ». De là vient le nom درهم شرعي « *dirhem légal* », parce qu'il est basé sur la loi, c'est-à-dire dans la Sunna (سنة) (2).

Le premier qui plaça, à côté du dirhem fictif, sous l'Islâm, des dirhems monnayés, et cela d'après le type sâsânide, fut Omar (3). Quand, plus tard, la grande réforme monétaire d'Abd-el-Melik, dont nous avons parlé plus haut, fut introduite, ce dirhem légal, admis aussi comme une monnaie effective de commerce, parmi les frappes des gouverneurs, n'était plus une nouveauté.

Le changement qu'y fit faire Abd-el-Melik, après qu'un calcul nouveau et exact l'eut remis à son ancienne valeur, était simplement sa *trans-*

(1) MAKRÎZÎ, *De pond.*, 7, 9, 15, relève quelques dénégations bien malheureuses.

(2) MAKRÎZÎ, *l. c.*, 2 sqq. Par cela, la stabilité de la valeur moyenne entre l'or et l'argent était pour ainsi dire préparée. Le rapport de 1 à 11 $\frac{2}{3}$ mène à un compte d'onces qui avait évidemment encore pour base la drachme sâsânide réduite (زيف) de 4.095 gr.

(3) Comme ce khalife fixa 12 dirhems légaux pour 1 dinâr, il en résulte, encore sous son règne, une hausse du prix de l'or (1 : 8 $\frac{2}{5}$).

formation extérieure en dirhem arabe, درهم عربي, c'est-à-dire l'élimination du type d'imitation étranger (sâsânide) et son remplacement par la légende arabe pure. Nous n'avons pas besoin de parler ici de toutes les expériences des monnayeurs arabes qui eurent lieu depuis le commencement du règne d'Omar, le conquérant et fondateur de l'État, jusqu'à la réforme monétaire d'Abd-el-Melik. Nous ne pourrions pas entrer dans ce labyrinthe métrologique, sans avoir l'idée de vouloir écrire un livre sur cette partie si intéressante et si importante de la numismatique musulmane. Le but de nos explications est seulement de constater le fait, jusqu'à présent non reconnu, que le soi-disant dirhem de la réforme monétaire d'Abd-el-Melik, fort bien évalué par E. de Bergmann (1) à 2.975 grammes, était connu longtemps auparavant, et même déjà pendant le paganisme arabe, sous le nom de dirhem, soi-disant légal ou canonique.

Toutefois nous placerons ici quelques remarques, comme transition à la dissertation qui va suivre sur les causes politiques de la réforme monétaire. Les écrivains arabes racontent qu'Omar, dans l'année 18 de l'Hégire (= 639 de l'ère chrétienne), fit frapper des drachmes d'après la valeur de $\frac{6}{10}$,

(1) *Die Nominale der Münzreform des Chalifen Abdul-Melik*, Sitzungsberichte der kaiserl. Akademie der Wissenschaften, phil. hist. Classe. Wien, 1870.

tandis que Mu'âwijja diminue un peu le poids du dirhem légal, qui est de la valeur légale de $\frac{7}{10}$. De Bergmann (*l. c.*, p. 20 sq.) y voit une contradiction inextricable; Karabacek n'est pas du même avis.

Omar a vraiment fait frapper ces monnaies nominales, et cela est prouvé par les pièces à l'appui que nous avons sous les yeux et qui, d'après la formule

$$\frac{4.25 \times 6}{10}$$

devraient donner le poids de 2.55 grammes. Un dirhem contremarqué et fort remarquable de notre cabinet de monnaies, de l'année 18 de l'Hégire (= 639 de l'ère chrétienne), avec les bords rognés, pèse 2.37 grammes, poids défectueux qui indique la valeur de $\frac{6}{10}$. (La description et la gravure en suivront plus tard.) Huit autres pièces, qui ont été pesées séparément, donnent, comme poids moyen, exactement 2.5487 grammes!

Ensuite on mentionne un second essai d'Omar : ce fut la création du *dirhem islamique* de 6 dâniks (الدرهم الإسلامي), d'après la valeur monétaire de $\frac{7}{10}$, formée de la moyenne des poids additionnés des Baghlis et Tabaris en circulation. Il s'agit ici seulement des poids effectifs, ce qui résulte d'une façon claire et nette du texte de la relation en question par Mâwerdî (1).

(1) *Kitâb el-ahkâm es-sultanijje*, éd. M. Enger, p. 267 sq.

Celui-ci s'exprime ainsi :

فجعل الدرهم الاسلامي في ستة دوانيق ومتى زدت عليه ثلاثة سبعة كان مثقالا ومتى نقصت من المثقال ثلاثة عشرة كان درهما فكل عشرة دراهم سبعة مثاقيل وكل عشرة مثاقيل اربعة عشر درهما وسبعان الخ

« C'est ainsi qu'il créa le dirhem islamique à 6 dâniks. Si tu augmentes son poids de $\frac{3}{7}$, il devient le mitskâl et si tu réduis ce dernier de $\frac{3}{10}$ de son poids, il devient le dirhem. 10 dirhems donnent (en poids) 7 mitskâls et 10 mitskâls donnent 14 $\frac{3}{7}$ dirhems. »

Comme les pesées le démontrent, le calcul, comparé au résultat de la formule $\frac{4.25 \times 7}{10}$, se présente ainsi :

$$\text{Baghli} = 3.96$$

$$\text{Tabari} = 1.98$$

$$5.94 : 2 = 2.97 \text{ grammes,}$$

soit le dirhem légal à 6 dâniks, d'après la valeur monétaire plus légère adoptée en Syrie pour le dirhem de 15 karats à 0.1983 grammes.

Abd-el-Melik agit autrement lors de la transformation de ce dirhem islamique d'Omar en dirhem arabe; basant son expérimentation sur le poids normal, il choisit, pour le compte moyen, les proportions suivantes de 10 dirhems : 10 dînârs, 10 dirhems : 6 dînârs et 10 dirhems : 5 dînârs.

Ce sont donc le Baghli normal avec sa demi-pièce, le Tabari normal et le dirhem d'Omar en valeur de $\frac{6}{10}$, que nous avons rencontrés plus haut :

4.25

2.55

2.125

 $8.925 : 3 = 2.975$ grammes.

Ce dirhem islamique, appelé, sous Abd-el-Melik, dirhem arabe, a eu assurément à subir tôt ou tard des changements de toute sorte. Nous rappelons ici la remarque déjà faite, que Mu'âwijja l'a, dit-on, réduit un peu, d'après Makrîzî (*Hist.*, p. 9 sq.), de 1 ou 2 Habba, c'est-à-dire jusqu'à 2.925 ou 2.884. Il est incontestable que son poids donné ici peut servir de base à tous les calculs de ce genre.

Finalement nous ferons observer qu'Abd-el-Melik fit beaucoup d'essais, comme ses prédécesseurs, du reste, avant d'avoir définitivement fixé son dirhem « arabe ».

L'expérience précédente la plus importante était la création du soi-disant dirhem « Keil », dont le nom donna lieu à toute espèce de malentendus.

Il essaya, comme Omar, de former de la moyenne des deux types sâsânides les plus usités — du Baghli et du Tabari — un dirhem, avec cette différence seulement, qu'Abd-el-Melik

plaça vis-à-vis du Baghli effectif, *réduit* au poids (زيف) (1), le Tabari du *poids juste* (جيد), et en fit, par la somme moyenne des poids, son dirhem Keil à 6 dâniks, à savoir :

$$\text{Baghli} = 3.96$$

$$\text{Tabari} = 2.125$$

$$\hline 6.085 : 2 = 3.0425 \text{ grammes}$$

ce qui est le dirhem Keil de 6 dâniks, d'après la valeur du karat syrien plus lourd de 0.2125 gramm.

Nous trouvons dans ceci une concordance remarquable avec le poids de 3.0898 grammes, calculé par Mahmoud-Bey (2), qu'il réclame pour le dirhem *légal* et que les métrologues de l'expédition française en Égypte fixèrent à 3.0884 grammes. L'erreur de Mahmoud-Bey vient de ce qu'il crut trouver le dirhem « légal » par les poids plus modernes mis à sa disposition, au lieu de le faire dériver du mitskâl « légal » (دینار العزیز, dînâr).

Le dirhem Keil subit aussi toute espèce de changements, ce que nous prouvent différents calculs fournis par les indications authentiques de nos papyrus. Nous aurons l'occasion de revenir sur le fait, lors de la description de semblables dirhems de notre collection. Ici nous n'ajouterons

(1) C'est ainsi qu'il faut rectifier la fausse leçon زین chez MAKRIZÎ. *Hist. mon.*, éd. Tychsen, p. 56, suivi aussi par DE SACY, *l. c.*, p. 61.

(2) Le système métrique actuel d'Égypte. *Journal asiatique*, 1873, 7^e série, t. 1^{er}, p. 67, sqq.

que cette remarque, qu'il est erroné de prétendre avoir trouvé, parmi les poids monétaires arabes de verre découverts jusqu'à présent en Égypte, des pièces pareilles, spécialement désignées comme Exagia-« Keil ». C'est Castiglioni (1) qui fut la cause de cette erreur. Il avait lu sur le revers d'un poids en verre de dînâr d'Abd-el-Melik ibn Jezîd (132-136 et 140-141 de l'Hégire) :

صنة la fabbricò
كيل alla giusta misura,

en supposant une vieille manière d'écrire l'accusatif كىلا. M. Stickel, à Iéna, adopta la leçon de même que l'interprétation, en traduisant la phrase : « *il en fit (c'est-à-dire de l'exagium de Dînâr) une mesure de poids (Keil)* » (2); puis cette prétendue marque de valeur passa aussi dans le grand dictionnaire de R. Dozy : « *كيل sur les monnaies poids ou mesure juste* » (3). Cet exagium pèse 4.233 grammes; un exemplaire semblable, appartenant au professeur D^r Karabacek, a 4.26 grammes. On voit que les deux pièces, d'après leur poids moyen et en supposant la proportion nécessaire de $\frac{7}{10}$, conduisent clairement et certainement à un dirhem correspondant du poids de 2.97 grammes, ce qui est le dirhem légal islamique et non le

(1) *Dell' uso cui erano destinati i vetri con epigrafi cufiche*. Milano, 1847, p. 51, Tav. I^{er}, n^o 3.

(2) *Handbuch zur morgenländischen Münzkunde*, II, Theil, p. 31.

(3) *Suppl.*, t. II, p. 506.

dirhem-*Keil*. Qu'il en est ainsi et non autrement est prouvé par un exagium de *dirhem* semblable avec l'inscription *صنعہ کیل* du même Abd-el-Melik, appartenant aussi à Karabacek, du poids de 2.48 grammes, qui indiquerait le dirhem réduit d'après la formule $\frac{4.25 \times 6}{10}$, et frappé d'abord par Omar dans l'Islâm.

La solution de ces contradictions est fort simple. Le petit mot : *کیل* *Keil* des exagia cités ne désigne pas du tout une marque de valeur, mais le *nom propre* du fabricant : *کیل* = *καηλ*, Chaël, qui était par conséquent un Copte. Donc :

صنعہ L'a fabriqué,
کیل Chaël.

Comme preuve de ceci, nous avons devant nous un autre exagium de dînâr en verre (4.26 gr.), appartenant également à Karabacek et qui fut fabriqué par ordre de Mohammed-ibn-Sa'îd, nommé, l'an 152 de l'Hégire, gouverneur arabe, exagium qui a cette formule :

صنعہ L'a fabriqué,
سویرس Severos.

Dans les papyrus arabes Archiduc Renier, nous voyons des centaines de fois ces sortes de noms ; il suffira donc de citer un seul document, un rôle d'impôts du VIII^e siècle (Papyrus arabe, n° 9211),

où, ligne 11, on peut lire par hasard, en même temps, les deux noms :

سويرس علي يدى كيل القسطال

Severos (paye son impôt) par *Chaël le percepteur* (1).

Notre formule d'exagia est officielle et identique avec la formule des ouvriers, trouvée dans les soi-disant protocoles (marques de fabrique) des rouleaux des papyrus, qui correspondent en somme dans leur formule de texte avec nos légendes arabes des monnaies.

Il n'entre pas dans notre tâche de vouloir vérifier ici quand le type de réforme d'Abd-el-Melik fut aussi adopté entièrement pour les dirhems. Nous croyons néanmoins que ces singuliers dirhems, au type de réforme et de date plus ancienne que l'an 77 de l'Hégire, et qui se montrèrent çà et là, ne pouvaient être la cause d'une modification importante pour l'époque de réforme que nous avons fixée, d'accord avec M. Stickel (2) (temps des types purement arabes). Parmi eux, nous comptons le dirhem de Merw, an 73, ensuite ceux de Damas, an 75, et de Merw, an 76, au cabinet de France (3), et nous laisserons indécis le point

(1) Voir pour le titre d'emploi القسطال = *Κυβιστορ* = *quæstor*, KARABACEK, *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer*, Band I, p. 6, sq.; Band II-III, p. 167.

(2) *Handbuch*, l. c., t. II, p. 51, sq.

(3) H. LAVOIX, *Catalogue des monnaies musulmanes de la bibliothèque nationale*, 1887, p. xxviii; p. 64, n° 184; p. 68, nos 202, 203.

de savoir si ces pièces, antiques et non suspectes d'après leur aspect extérieur, doivent être regardées comme des épreuves fabriquées sous l'autorité des gouverneurs ou bien comme des produits contemporains de faux monnayeurs. Le trieur de monnaies *Daoud*, une vieille autorité monétaire, un contemporain garant du célèbre historien Belâdsorî († 279 de l'H. = 892 de l'ère chr.), prenait ces dirhems, offrant des dates si anciennes, pour des pièces fausses. Belâdsorî (1) s'exprime ainsi : « Daoud, le trieur de monnaies, dit : J'ai vu un dirhem sur lequel il y avait : « Ce dirhem (2) fut frappé à el-Kûfa, l'an 73 ». Un examen minutieux fit reconnaître qu'il était faux. » Ce dirhem d'el-Kûfa mentionné par Daoud, si l'on a égard uniquement à sa date, est évidemment analogue au dirhem de Merw de la même année, du cabinet de France. Il existe dans ce cabinet une curiosité numismatique encore plus grande, c'est le dirhem connu, également du type réformé, de l'année 40 et dont l'explication n'a pu être donnée, pas même par Lavoix (3). Un savant allemand, M. Pertsch de Gotha (4), en parlant du catalogue de Lavoix, a démontré dernièrement l'in vraisemblance historique de vouloir réellement attribuer semblable

(1) *Kitâb futûh el-buldan*, éd. de Goeje, p. 466.

(2) Dans le texte au pluriel.

(3) *Catalogue*, etc., p. xxix sqq. ; gravure pl. II, n° 158.

(4) *Numismatisches Literaturblatt*, September 1889, n° 48, p. 488.

pièce à *Alī*. Karabacek croit, comme le suppose en partie M. Stickel (1), que toute cette singularité numismatique peut être rapportée à une faute du graveur, qui a commis différentes inexactitudes dans la légende du revers. M. Lavoix est obligé lui-même de remarquer qu' « une objection plus grave » s'élève contre l'authenticité du dirhem. En premier lieu, on pourrait admettre que le graveur ait voulu graver *أربع وسبعين*, c'est-à-dire l'an 74, mais que, par manque d'espace ou de soin, après *أربع* il est entré dans *سبعين* de *سبعين*, se croyant déjà dans la dizaine. Ce fut tout à fait de la même façon qu'agit le maître monnayeur, qui grava sur son coin *ثمان وأربعين ومائة*, au lieu de *ثمان وأربعين ومائة*, c'est-à-dire l'an 148 (2). Que les graveurs ne se trompaient pas seulement dans l'indication des dizaines d'années, mais aussi dans celle des siècles, c'est ce qui nous est prouvé par une pièce en cuivre avec *مائة (sic) عشرين (sic) ثلاث* « cent vingt-trois », au lieu de *ثلاث وعشرين ومائتين* « deux cent vingt-trois » (3).

Nous pourrions encore citer de nombreuses preuves, mais les inscriptions désignées ci-dessus suffisent pour reconnaître la justesse de l'opinion du professeur Karabacek, qui dit que le dirhem de l'an 40 doit être regardé comme une monnaie

(1) *Handbuch*, t. II, p. 51.

(2) TIESENHAUSEN, *Monnaies des Khalifes orientaux*, p. 80, n° 772.

(3) *L. c.*, p. 206, n° 1857.



dont le coin est fautif, qu'elle ait été émise avec ou sans l'autorité de l'État. Si l'on considère les monnaies connues de l'époque, avant le règlement définitif du système monétaire arabe par Abd-el-Melik, l'on reconnaîtra combien était faible l'autorité de l'État dans cette branche de l'administration arabe. Les gouverneurs, — non seulement des provinces éloignées, — s'y conduisaient d'une façon fort arbitraire, nous dirons même avec une liberté sans contrôle, qui répondait à leur puissance politique vis-à-vis de la cour khalifale. Vouloir établir un système unitaire, d'après tous les changements de poids, serait vraiment un travail métrologique de Sisyphe. C'est à Abd-el-Melik, le réformateur du régime de l'État arabe délivré des tourments de graves guerres civiles, qu'appartient d'abord le mérite d'avoir, par la stricte élimination de tout arbitraire, apporté également, en cette matière, l'ordre et l'unité.

Déjà, au commencement de cet article, nous avons fait remarquer que c'est seulement maintenant, par les nombreux documents sur papyrus contemporains et existants, que nous avons appris à connaître la cause et à déterminer l'époque de la réforme monétaire. Ce n'était d'abord qu'une mesure d'administration intérieure, dont les suites se manifestèrent pourtant par le changement de haute politique entre les deux puissances voisines : l'empire des khalifes et celui de Byzance, et qui, en

dernier lieu, firent naître la réforme monétaire, peut-être déjà projetée depuis longtemps.

Lorsque les arabes eurent terminé leur course victorieuse, rien ne fut changé dans les pays conquis, du moins pour ce qui avait rapport à l'administration. Les vainqueurs se firent les écoliers des vaincus; ceux-ci leur apprirent la marche de la machine administrative et leur en expliquèrent la conduite. En conséquence, les employés des khalifes, pour la plupart chrétiens, administraient dans la Syrie et dans l'Égypte, provisoirement en grec, de même qu'après la conquête de la Perse, on y dirigeait l'administration en persan.

Lorsqu'enfin la réforme de l'État, projetée par Abd-el-Melik, prit aussi en considération la centralisation nationale de l'administration, c'est-à-dire le remplacement des éléments étrangers par des éléments arabes, elle ne prit d'abord qu'une demi-mesure, en changeant la langue employée pour les actes de chancellerie et la tenue des registres écrits jusqu'alors en texte grec, et en y substituant provisoirement un langage mêlé de grec et d'arabe. On fit la même chose pour les soi-disant *protocoles*, c'est-à-dire les marques officielles des rouleaux de papyrus faits dans les fabriques de l'État (1).

Voyons ce que dit à ce sujet notre plus

(1) KARABACEK, *Ergebnisse*, etc., l. c., p. 19, sq.

ancienne et plus sûre source historique. Belâ-dsorî (1) écrit d'après la traduction de Karabacek :

« Les rouleaux de papyrus furent apportés d'Égypte dans l'empire byzantin, tandis que les Arabes reçurent les solidi (dînârs) de la part des Grecs. Or, Abd-el-Melik ibn Merwân fut le premier qui introduisit le texte d'écriture : « Dis, Dieu est le seul », et d'autres textes semblables se trouvent en tête des rouleaux de papyrus. Alors l'empereur grec lui écrivit : « Vous avez introduit nouvellement dans vos rouleaux de papyrus un texte d'écriture que nous avons en horreur. Si vous ne voulez pas cesser ce procédé, on pensera aux solidi de votre Prophète, qui vous parviendront d'une façon telle qu'elle vous remplira d'horreur. » Abd-el-Melik s'effraya et fut mécontent de devoir abandonner la coutume si belle qu'il avait inaugurée. Il envoya donc auprès du Châlid ibn Jezîd ibn Mu'âwijja et lui dit : « O Châlid (2), un désastre ! » Puis il lui raconta ce qui était arrivé. Celui-ci répondit : « Domine ta frayeur, ô prince des croyants. Défends le cours de leurs solidi, on ne les utilisera plus alors dans le commerce, et frappe pour le peuple des monnaies spéciales. De cette manière, les infidèles ne seront pas délivrés de ce qu'ils détestent sur les rouleaux de papyrus. » Abd-Mel-elik dit alors : « Tu as dissipé mes soucis ; que Dieu éloigne

(1) *Kitâb futûh el-buldân*, éd. de Goeje, p. 280.

(2) Le texte arabe donne ici le prénom *Abou-Hâschim*.

de toi tout chagrin. » Et il frappa les dînârs. »

Il s'agit donc ici, ce qu'on n'avait pas reconnu jusqu'à présent, des rouleaux de papyrus offrant en tête (ف روس القراطيس) des *marques de fabrique*, c'est-à-dire des protocoles pourvus de formules de texte en langage mêlé de grec et d'arabe. Ceux-ci pouvaient seulement être compréhensibles pour les grecs et provoquer leur colère, car ils contenaient différentes formés de texte dans leur langue maternelle, blessant le sentiment chrétien et contredisant la doctrine de la Trinité. Ces formules de textes se composaient des signes officiels comprenant des versets du Koran et certaines sentences religieuses, les noms des gouverneurs, des directeurs des finances et des ouvriers, enfin la date correspondante de l'année et la qualité du papyrus. Nous avons précisément de l'époque d'*Abd-el-Mélik*, dans les papyrus archiduc Renier, des originaux précieux, qui éclaireissent d'une façon surprenante le récit cité de Belâdsorî. Ils portent en partie le nom de Ἀβδελαζιζ υἱὸς Μερουαν = '*Abd-el-âzîz fils de Merwân*, qui administra l'Égypte, au nom de son frère le khalife (1), de l'an 66 à l'an 85 de l'Hégire.

Nous trouvons aussi, en effet, outre les sentences signalées par Belâdsorî : *Dis, Dieu est l'unique*, des textes en deux langues, dont le contenu offense les sentiments chrétiens. C'est ainsi

(1) ABUL MAHASIN, *Annales*, éd. Yuynboll, t. I^{er}, p. 190 sqq.

C'est uniquement la correspondance engagée sur ce sujet, qui occasionna la rupture des relations diplomatiques entre les deux cours et la défense par les Khalifes de l'exportation des papyrus; cette circonstance donna lieu au monnayage de pièces d'or à l'effigie du Khalife, *premier* pas fait sur le chemin de la réforme monétaire *transformante*. Ceci se passa dans l'année 74 de l'Hégire, et non pas déjà dès 70 (689-90 de J.-C.), comme l'indique Ranke par une mauvaise interprétation de sa source arabe (1).

Nous venons ainsi d'essayer de démontrer, par de larges aperçus et les traits les plus rapides, les origines de l'état monétaire islamique et quel en fut le développement jusqu'à la réforme. Nous avons laissé plusieurs lacunes dans cette introduction abrégée, en suivant le but que nous nous étions proposé : questions de détail, de nature historique, technique et métrologique.

berg, t. IV, p. 337; ABOUL-MAHASIN, *l. c.*, t. I^{er}, p. 195, et beaucoup d'autres). Cette fausse interprétation fut suivie par tous nos historiens, depuis J. Weil jusqu'à A. Müller, en ces derniers temps (102^e section de l'histoire universelle d'Onken). Dans le catalogue Lavoix (*l. c.*, p. xxii, sqq.), nous voyons, d'après la traduction de M. Sauvaire, que les bandes ou bordures écrites (طراز) des protocoles de papyrus étaient devenues, comme *broderies*, des objets de disputes diplomatiques. Sur la signification de طراز, voir KARABACEK (*Die persische Nadelmalerei Susandschird*, Leipzig, 1881, p. 84, et *Merkmale zur Bestimmung sarazenischer Kunst- und Industrie-Denkmalen*, 1875, p. 7).

(1) *Weltgeschichte*, V. I, 1885, p. 190.

5665

Quant à ce dernier point, il nous reste encore à parler de tous les changements qu'a subis l'état monétaire arabe depuis les temps du Mitskâl d'or de la Mecque, $\frac{1}{72}$ de la livre d'or romaine (4.54 gr.), jusqu'au karat d'argent.

Ces questions seront mieux discutées avec les monnaies à l'appui ; c'est pourquoi nous les réservons, ainsi que toutes les autres, pour les traiter opportunément lors de la *description des monnaies*, que nous allons commencer.





Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.



D: Mb 160 (1)

Ab 160

ULB Halle 3/1
001 342 24X

